

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Madame VITALE Julie avec procuration à BESSE Yann,
Monsieur RIVET Stève avec procuration à SIBUE pascal,
Monsieur BALMAIN Jean-Paul,
Monsieur VIAL Stéphane ,
Monsieur MOLLARD Gilles,
Monsieur KOPP Piotr.

Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour trois points exceptionnels :

- Adhésion ANETT pour 2019 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques pour 110 € pour l'année 2019.

- Autorise la SATVAC à réaliser les travaux sur les parcelles communales A 2038 et A 2740 : Le Conseil Municipal autorise la SATVAC à réaliser les travaux sur les parcelles communales A 2038 et A 2740, à l'unanimité.

- Finalisation des démarches administratives afin d'acter le déclassement du chemin rural dit des Côtes à Plan Gapard et prise en charge de l'intégralité des honoraires.

Le Conseil Municipal décide de finaliser les démarches administratives afin d'acter le déclassement du chemin rural dit des Côtes à Plan Gapard. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'intégralité des honoraires du cabinet GEARC, à l'unanimité.

Selon le plan de division de propriété, l'échange se fera entre la parcelle F 1332 contre la parcelle F 1336. Le déclassement du chemin rural dit des Côtes à Plan Gapard interviendra en contre partie de la création de la voie communale afin de désenclaver le haut du village de la Curiaz.

- Décide d'adhérer à l'AMRF pour l'année 2019 pour 76 €, à l'unanimité.

- Décide de verser les subventions suivantes, à l'unanimité :

- Office de Tourisme : 288 925 € + 17 724 € + subvention exceptionnelle de 35 000 €

- Club des Sports Les Aiguilles d'Arves : 23 000 €

- Arvan Tennis Club : 1 200 €

- Club de l'Avenir des Arves : 700 €

- Régul Matous : 50 €

- Maurienne Judo : 500 €

- Divers : 1 500 €.

- Arrivée de Monsieur PIGNOLI Christophe à 22h15.

- Décide de voter les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2019, à l'unanimité :

- Taxe d'habitation : 17,07%

- Taxe foncière : 26,88%

- Taxe foncière non bâti : 129,10%.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que ce budget du lotissement « les Buffettes » sera voté par chapitre, adopte le système de l'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks, adopte le régime de provision budgétaire, assujetti ce budget annexe à la TVA en comptabilité M14, autorise le Maire à effectuer toutes les déclarations nécessaires auprès des services de l'État (services fiscaux, service d'imposition des entreprises, service de la Préfecture et service de la trésorerie), autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la cession des parcelles F 290, F 352, F 291, F 289, F 292 et F 286 pour un montant total de 635 500€, du budget principal au budget annexe lotissement Les Buffettes. Autorise Le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération de transfert et notamment les écritures comptables s'y attachant. Les crédits seront prévus au budget principal et au budget annexe lotissement Les Buffettes en 2019.
